

**M. Klein:** Seront aussi pénalisées les compagnies étrangères qui, il y a plusieurs années, sur la requête du gouvernement canadien, permirent aux Canadiens d'acheter une partie de leurs titres.

**Le président:** Il leur eût été préférable de ne pas accepter de participation canadienne.

**M. Klein:** C'est vrai.

**Le président:** Vous avez intitulé un passage de votre mémoire: «*Natural Gas Exploration, Development and Production*». Est-ce que ceci se rapporte aux moyens d'incitation?

**M. Wall:** Oui, monsieur.

**Le président:** Et vous ne faites allusion qu'aux seuls moyens d'incitation particuliers à l'industrie du gaz et de l'huile. C'est-à-dire, l'épuisement?

**M. Wall:** Oui, monsieur.

**Le président:** Sans nous lire votre mémoire, dites-nous ce que vous pensez de la proposition du Livre blanc.

**M. Wall:** De prime abord, selon notre association, c'est une législation rétroactive.

Nous avons plusieurs milliers d'actionnaires qui ont placé leur argent dans des compagnies d'huile et de gaz naturel en comptant qu'ils auraient droit à des déductions pour épuisement. Le Livre blanc propose que certaines déductions pour épuisement ne soient plus permises à l'avenir.

**Le président:** En premier lieu, aucune forme d'épuisement ne sera permise à l'actionnaire, d'après le Livre blanc.

**M. Wall:** C'est exact.

**Le président:** Une forme d'épuisement réel sera permise aux compagnies sur une base de un pour trois. En d'autres termes, si une compagnie dépense \$3, il lui sera permis de déduire \$1 de ses revenus imposables.

Que dites-vous de cette proposition?

**M. G. E. Miller (contrôleur, «The Canadian Gas Association»):** Nous préférons les recommandations de *Canadian Petroleum Association* sur l'épuisement. Elles proposent que l'épuisement soit constitué par un certain pourcentage des revenus bruts de production. Ce système est plus efficace que celui qui détermine l'épuisement après déduction des frais d'exploration.

Ces recommandations soutiennent que l'épuisement doit être maintenu comme moyen d'incitation, à un niveau aussi élevé que le permet le système actuel. Autrement, le développement de nos ressources sera retardé. Le coût du gaz à l'état brut continuera d'augmenter et affectera le consommateur.

**Le président:** N'y a-t-il pas plusieurs objections? Premièrement, quels sont vos débouchés et où sont vos concurrents? Sont-ils aux États-Unis?

**M. Miller:** Nous en avons aux États-Unis et au Canada.

**Le président:** Je parle du marché extérieur. Vous voudriez que les conditions dans lesquelles vous devez être en concurrence avec le marché extérieur soient favorables à l'industrie du gaz et de l'huile, n'est-ce pas?

**M. Miller:** Exactement; la récente réforme fiscale aux États-Unis est plus indicatrice que celle proposée dans le Livre blanc.

**Le sénateur Beaubien:** Monsieur Miller, les changements que vous suggérez, 20 p. 100 des bénéfices bruts ressemblent vaguement au système fiscal américain.

**Le président:** Je pense que l'on nous a dit que le taux américain était environ de 21 ou 22 p. 100.

**Le sénateur Beaubien:** Mais le principe est le même. Vous suggérez d'échanger le système actuel pour un autre qui ressemblerait à celui des États-Unis.

**M. Miller:** En substance, c'est le même; mais c'est un autre système.

**Le président:** *Gulf Oil* a proposé un épuisement de 20 p. 100 sur les revenus bruts de production, ou une proportion de «un pour deux» sur l'épuisement réel. J'ai demandé à cette compagnie si cela était équivalent à l'actuel 33 $\frac{1}{3}$  p. 100 de la production nette. Elle a admis que c'était à peu près la même chose.

**M. Miller:** C'est ce que je crois, aussi.

**Le président:** Est-ce qu'une telle répartition, en ce qui concerne l'épuisement, satisfierait votre entreprise?

**M. Miller:** Oui, nous sommes d'accord avec les deux recommandations.

**Le président:** Vous ajoutez que l'on devrait maintenir la déduction pour épuisement, pour les actionnaires.